

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 11 juillet 2024

N° CS2024-33
CREATION D'UN
EMPLOI NON
PERMANENT EN
CONTRAT DE PROJET :
MISSION
COMMUNICATION
NUMERIQUE

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à midi trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 03 juillet 2024
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ - Christine DUPENLOUP - M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – M. Claude MANILLIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY - M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Julien BOUCHET - Mme Carole VINCENT– M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Claude THABUIS – Mme Catherine BRUN - M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice DUNAND – M. Jacques DUBOUT suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-Michel VOUILLOT suppléant de M. Patrick ANTOINE – M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Alain LETESSIER - M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Bernard BOCCARD donne procuration à M. Denis MAIRE

• Délégués excusés :

M. Patrice DUNAND - Mme Annick GROSROYAT - Mme Aurélie CHARILLON - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Christophe ARMINJON - Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS - M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON - M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD - M. Patrick ANTOINE M.

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 01

Yves CHEMINAL - Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES – M. M. Florent BENOIT – M. Michel MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET - M. Yves MASSAROTTI – M. Eddi ETIENNE - M. Alain LETESSIER - Régis PETIT - Mme Nadine PERINET

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET : MISSION COMMUNICATION NUMERIQUE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 34 et 3 II modifié,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

La communication numérique est devenue un pilier central de la stratégie de communication des collectivités territoriales. En réponse à la demande d'instantanéité et d'accessibilité à l'information, il est donc crucial que le Pôle métropolitain ait une présence digitale régulière, lisible et organisée. Pour répondre à ces enjeux et aux besoins grandissants des services, la réorientation des missions d'un contrat de projet sur le volet communication numérique s'avère indispensable.

Le pôle communication-culture-participation gère à ce jour pour le compte du Pôle métropolitain et du Grand Genève les plateformes suivantes :

- 10 comptes réseaux sociaux (hors YouTube)
- 8 sites internet
- création de formats vidéo
- Plusieurs formats newsletter dédiées aux projets

Au regard de la nécessité de renforcer et développer la communication digitale du Pôle métropolitain du Genevois français, il s'agit de recruter un agent par contrat de projet pour une durée de 3 ans, à compter de la date de recrutement, sur un poste de chargé (e) de communication numérique. Il est précisé que l'effectif global du Pôle Communication-Concertation reste stable.

Cet agent contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de communication de la collectivité, avec la création de supports et contenus numériques. Le poste comprend une dimension interne avec un accompagnement aux usages des réseaux sociaux et à la transformation numérique. Il s'agira également de mettre en place des indicateurs, pour atteindre les objectifs définis dans une stratégie visant à développer les audiences tout en assurant une veille sur la e-réputation de la collectivité.

Les missions seront les suivantes :

- **Participer au développement de la stratégie de digitalisation de la communication de la collectivité**
- **Mettre en cohérence l'ensemble des outils numériques et contribuer à leur évolution**
- **Proposer, créer et mettre en œuvre des contenus numériques**
- **Refondre les supports web**

1. Gestion et évolution des sites web

Les missions principales concernent la gestion, la modernisation et l'amélioration des sites suivants genevoisfrancais.org

- covoiturage-leman.org
- grand-geneve.org

Assurer une veille constante sur les stratégies d'enrichissement de contenus et les dernières innovations en matière éditoriale. Mise à jour régulière des contenus des pages et des ressources liées, en lien avec les chargés de missions.

La refonte complète du site du Pôle métropolitain d'ici 3 ans représente un objectif important à atteindre.

2. Community management : gestion des réseaux sociaux

- Gestion des réseaux sociaux Pôle métropolitain du Genevois français
- Gestion des réseaux sociaux Grand Genève

Les missions comprennent :

- Rédaction, programmation et suivi des post ;
- Animer et gérer les comptes réseaux sociaux du Pôle métropolitain et du Grand Genève, avec la mise en œuvre d'une stratégie de fidélisation, d'information et de proximité avec les cibles ;
- Guider les 2 collectivités sur les choix et la bonne utilisation des médias sociaux avec suivi et analyse statistique de fréquentation, reporting régulier, contrôle de l'e-réputation, veille stratégique sur les bons positionnements ;
- Fédérer et animer une communauté d'internautes, des espaces d'échanges en veillant au respect des règles de bonne conduite ;
- Modération : répondre aux commentaires et questionnement (hors sujets politiques) ;
- Coordonner les comptes sociaux déjà existants dans les services.

3. Développer et produire de nouvelles formes de contenus vidéo

- Suivi de la création de contenus vidéo pour les plateformes des 2 collectivités ;
- Création de contenus vidéos « terrain » (live, formats courts, montage, etc.), en lien avec la stratégie de communication.

4. Missions institutionnelles

- Appui à la mise en œuvre d'actions portées par le service, avec des missions de communication transversales

Ce recrutement est proposé sous forme d'emploi non permanent à travers un contrat de projet d'une durée de 3 ans. Il ne sera pas inscrit au tableau des emplois.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien les missions de communication numérique. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission communication numérique à temps complet.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 074-200075372-20240712-CS2024_33-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/07/2024

Publié ou notifié le 12/07/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

